Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** 29 (1992)

**Heft:** 1082

Artikel: Prospective

Autor: Delley, Jean-Daniel

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1021868

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Du 2 mai au 6 décembre

Pour que l'EEE se concrétise, la votation populaire devrait avoir lieu le 6 décembre 1992. Les particularités du système politique suisse ne doivent pas être prétexte à retard, mais au contraire une preuve de notre capacité d'adaptation au rythme européen.

(ag) Après le paraphe, la signature. Reste la ratification. Partout, au Parlement européen et dans les parlements nationaux de la CE et de l'AELE, elle semble acquise sans traînement des pieds. Mais, en Suisse, la décision du peuple et des cantons ne se préjuge pas comme un décompte préalable d'un vote de dépu-

Les données sont désormais clarifiées sur le front intérieur. La signature enlève aux plus pressés des zélateurs l'espoir, secret ou déclaré, de voir échouer ce maltraité. Par appréciation objective, ils savent qu'ils devront le défendre. L'enthousiasme sied à la politique; mais les batailles ne se gagnent pas aux seuls coups de clairon. De l'envolée à la tactique.

### Eviter les vaines querelles

**Prospective** 

Le dépôt immédiat d'une demande d'adhésion était ressenti par eux comme la condition du ralliement à une étape intermédiaire. Le Conseil fédéral en a décidé autrement, sans qu'il ait encore rendu public ni son choix ni ses motivations. Mais la nouvelle officieuse a provoqué dans la presse de la «movida» des réactions qui, plus qu'au journalisme d'opinion et de polémique, s'apparentent au journalisme de la crise de

Il n'en demeure pas moins que le Conseil fédéral doit annoncer avec force sa volonté d'intégrer la Suisse à la Communauté. Ceux qui veulent s'en tenir à un traité d'association ne pourront pas crier à la tromperie le jour où la demande sera déposée. Ils seront d'ailleurs d'autant plus confortés dans leur volonté d'assurer une position d'attente. Le vœu que l'on doit exprimer aujourd'hui, c'est que le Parlement ne rouvre pas cette querelle, désormais nuisible par division des forces. En revanche, il lui appartient de travailler de telle manière que la votation puisse avoir lieu cette année même.

#### Réformes intérieures

L'article final de l'accord (art. 129, al. 3) prévoit l'entrée en vigueur pour le 1er janvier 1993. Certes, une réserve permet à un pays contractant de notifier sa ratification jusqu'au 30 juin 1993. Mais ce délai ne sera vraisemblablement utilisé que par la Suisse. Elle n'a pas intérêt à se singulariser. La Suède l'a déjà fait comprendre sans précautions diplomatiques. Ne sous-estimons pas la valeur symbolique des dates dans la construction européenne et notamment celle du 1er janvier 1993 à laquelle est attaché pour la Communauté l'Acte

(jd) La prospective est tâche difficile, surtout lorsqu'on cherche à décrire le futur trop en détail. En témoignent les prévisions du célèbre futurologue amé-

ricain Hermann Kahn établies il y a vingt-cinq ans à propos de l'Allemagne: troubles et violences de rues en Allemagne de l'Est ou à Berlin qui débouchent sur l'ouverture du rideau de fer par les insurgés en plusieurs points.

Les dépenses mondiales annuelles d'armement se montent à 1000 milliards de dollars. Un quart de cette somme suffirait à financer le coût annuel des programmes susceptibles de résoudre

les principaux problèmes actuels de l'humanité: salubrité des eaux (50 milliards), énergies renouvelables et amélioration des rendements énergétiques (50 milliards), annulation de la dette du tiers-monde (30 milliards), lutte contre l'érosion des sols (24 milliards), logement des sans-abri (21 milliards), élimination de la faim et de la malnutrition (19 milliards), soins médicaux (15 milliards), stabilisation de la population (10,5 milliards), prévention du réchauffement de l'atmosphère (8 milliards) et des pluies acides (8 milliards), préservation de l'aire forestière (7 milliards), élimination de l'analphabétisme (5 milliards) et protection de la couche d'ozone (5 milliards). ■

Source: World Game Institute, Philadelphie

Mais les raisons sont aussi de politique intérieure. L'Europe bousculera nos habitudes; cette volonté d'adaptation, le Parlement doit démontrer par sa pratique nouvelle qu'il en est capable. Pour cet objet, il peut concilier et le sérieux du travail et la rapidité. Cette démonstration serait le meilleur lancement du vote populaire. La procédure, extraordinaire dans son calendrier serré, serait la mesure, comprise par les citoyens, d'un événement exceptionnel. L'accord d'une forte majorité sur le rythme renforcera et amplifiera l'accord sur le fond. L'Europe exigera de surcroît des réformes intérieures profondes (agriculture, fiscalité). Une ratification enlevée avec élan serait aussi signe d'une volonté politique d'entreprendre.

Que soit relayée la demande gouvernementale par une campagne de presse qui formulerait cette attente et cette exigence: l'EEE entrera en vigueur le 1er janvier 1993. ■

## **MEDIAS**

Le tirage contrôlé du TagesAnzeiger zurichois a de nouveau progressé en 1991 et a atteint 271 961 exemplaires (+ 4624 unités).

K-Tip, bimensuel lancé par l'équipe de Kassensturz de la Télévision alémanique à franchi le cap des 120 000 abonnés. Un contrat entre la société éditrice et la SSRT prévoit qu'un bénéfice éventuel doit être utilisé pour réduire le prix de l'abonnement. Il est désormais en vente dans les kiosques.

Un nouveau quotidien, patronné par les deux grands quotidiens de Berne et Zurich pourrait voir le jour, à moins que les deux quotidiens argoviens, L'Aargauer Tagblatt et la Badener Zeitung éliminent leurs divergences et lancent un journal dont le tirage pourrait être supérieur à 100 000 exemplaires. Klartext a qualifié cette idée d'hypothèse de travail plausible.

Remarque cinglante d'un humoriste: «La télévision est très stricte sur la moralité de ses programmes. Les méchants y sont toujours punis dans toutes les émissions. Sauf aux actualités.»